

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

FIXATION DES  
TAXES ET  
REDEVANCES  
FUNERAIRES 2020.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (à partir de 19h40).

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Sandie VESVRE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS par Patrick CARROUER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Madeline DA SILVA, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE (jusqu'à 19h40).

ABSENT : Mathieu AGOSTINI

SECRETARE : Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20191219-D142-19-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

**OBJET : FIXATION DES TAXES ET REDEVANCES FUNERAIRES 2020.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération D135/18 du 19 décembre 2018 fixant pour l'année 2019 les tarifs des taxes et redevances funéraires,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder pour l'année 2020 à une augmentation de ces tarifs limitée à 2 %,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

**ARTICLE 1 :** **FIXE** comme suit les tarifs applicables aux taxes et redevances funéraires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Taxe de convoi et d'inhumation	109 €
Droit de séjour en caveau provisoire par jour	3,50 €
Taxe de réduction et de réunion de corps	37,10 €
Taxe de superposition de corps	37,10 €
Redevance forfaitaire pour convoi "tardif"	182 €
Surveillance des opérations funéraires (par vacation de police)	20,00 € (inchangé)

**ARTICLE 2 :** **DIT** que les recettes et les dépenses en résultant, seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

**ARTICLE 3 :** **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre 0

Abstentions 0

NPPV 0

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **23 DEC. 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20191219-D142-19-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019